

Faire face à la dictature des marchés

Les élections européennes sont d'actualité en ce mois de juin 1999.

L'association ATTAC (1), à laquelle l'ICEM a adhéré, a saisi cette occasion.

Elle a demandé aux têtes des listes candidates aux élections européennes de se prononcer sur la question de la taxation de toutes les transactions financières et de l'utilisation des fonds récoltés pour lutter contre les inégalités et la misère.

Une audience a été demandée au Premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat, aux présidents des groupes parlementaires, ainsi qu'aux présidents des Délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'Union européenne afin de connaître leur position sur ces questions.

Il nous a paru intéressant en cette période de choix politique de faire connaître le contenu du texte qui a été soumis aux intéressés. Il reprend en lui donnant une dimension européenne le texte de la pétition qui circule à l'échelon national et que vous pouvez vous procurer auprès des adhérents ou des comités locaux d'ATTAC.

« Considérant que la mondialisation financière aggrave l'insécurité économique et les inégalités ; qu'elle entraîne la destruction massive d'emplois, l'exclusion et la marginalisation sociales ; qu'elle contourne et rabaisse les choix des peuples, des institutions démocratiques et des États souverains, et qu'elle est donc contradictoire avec les perspectives de construction d'une Europe des citoyens.

Considérant qu'il est nécessaire et possible de faire prévaloir l'intérêt public, national et communautaire, sur les appétits des marchés financiers et des entreprises transnationales.

Avec mes colistiers, je m'engage solennellement :

1. A demander, comme l'a voté la Chambre des Communes canadienne et comme le gouvernement finlandais l'a inscrit à son programme, qu'une taxation soit instaurée sur toutes les transactions financières, notamment sur la spéculation sur les devises (taxe Tobin), dont le produit sera affecté à la lutte contre les inégalités et la misère.

2. A veiller à ce que cette taxation soit accompagnée par une série de mesures de transparence et de dissuasion à l'encontre de la criminalité financière et des paradis fiscaux, en premier lieu ceux, nombreux, situés en Europe.

3. A proposer, dès son élection, au Parlement européen d'ouvrir un débat sur ces questions et, dans le cadre de l'article 138 B du traité de Maastricht, de demander à la Commission européenne de soumettre rapidement au Conseil des projets de directives en ce sens.

4. A déposer au Parlement européen un texte invitant les Parlements nationaux à entreprendre une démarche identique. Cette démarche devrait déboucher sur le vote de résolutions en direction des gouvernements pour qu'ils saisissent la présidence de l'Union d'une demande de mise à l'ordre du jour de cette taxation lors de la prochaine réunion du Conseil européen.

5. A exiger de la Commission et du Conseil qu'ils renoncent définitivement à négocier ou signer tout accord ou traité aliénant la souveraineté démocratique au profit de la sphère économique et financière transnationale. Ceci vise, dans l'immédiat, le projet de Partenariat économique transatlantique (PET) avec les États-Unis, ainsi que la nouvelle mouture de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) projetée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). »

Jean-Marie Fouquer

(1) Association ATTAC, 9 bis, rue de Valence, 75005 Paris

Tél. : 01 43 36 30 54 -

Fax : 01 43 36 26 26 -

Site Internet : <http://attac.org>

Le nouvel
Éducateur

10 numéros par an
Abonnement : 279 F
par simple lettre accompagnée
du règlement à
PEMF

06376 Mouans Sartoux Cedex